

**Responsables du parcours Neuropsychologie :** George Michael et Pascale Colliot

**Responsables du stage professionnel :** George Michael et Pascale Colliot

### **Procédure de validation du stage professionnel menant au titre de psychologue**

Conformément aux modalités prévues par l'**Arrêté du 19 mai 2006** (dans sa version consolidée du 30 juin 2016) relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le **décret du 22 mars 1990**, le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être agréé par le responsable de la mention psychologie du master.

La **demande d'agrément** est à télécharger sur le site de la formation :

<https://psycho.univ-lyon2.fr/panneau-d-affichage-m2-psychologie-parcours-neuropsychologie-693878.kjsp?RH=1463668894858>

Elle doit être complétée, signée et déposée dans le casier de **Madame Pascale Colliot** ou de **Monsieur George Michael** (casier situé dans le hall du laboratoire EMC en K18) qui seront les tuteurs enseignants de vos stages.

Un mail informera l'étudiant de la validation ou non de l'agrément. Une fois l'agrément validé, et seulement après l'obtention de cette validation, une convention de stage pourra être saisie sur PStage. Madame Coste, responsable de scolarité, valide la convention.

Conformément à la décision prise par la commission pédagogique de la mention de psychologie et du parcours neuropsychologie, 150 heures au minimum et 200 heures au maximum de stage professionnel doivent être réalisées et validées pendant l'année de master 1. Les 300 ou 350 heures restantes sont à réaliser et valider lors du master 2.

Pour qu'elles soient validées, ces heures doivent être effectuées avant le 30 juin de l'année en cours. Il est nécessaire de nous faire parvenir **les attestations de stages** rédigées sur papier à entête et signées par les Psychologues praticiens-référents, faisant état du nombre d'heures effectives de stage, des compétences développées au cours du stage et d'une appréciation du stagiaire. Les attestations doivent également mentionner explicitement, si du point de vue du Psychologue praticien-référent, le stage est validé ou non. Chaque attestation de stage doit être accompagnée d'**une grille d'évaluation du stage** (téléchargeable sur le site de la formation) remplie et signée par le Psychologue praticien-référent. L'étudiant remet autant d'attestations et d'évaluations que de lieux de stage.

Comme mentionné dans *l'article 3 de l'Arrêté du 19 mai 2006*, au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

**Le rapport de stage** de 10 pages dactylographiées en times 12, interligne 1,5 doit porter sur l'expérience professionnelle acquise et comporter :

- une présentation de la ou des structures d'accueil du stagiaire ;
- la position du psychologue praticien dans cette ou ces structures ;
- une description du déroulement du stage (les activités menées) ;
- une réflexion sur les connaissances acquises au cours du stage concernant la pratique clinique (entretien, évaluation, prise en charge...) et la pratique institutionnelle (réunions diverses, synthèses cliniques...);
- une réflexion sur l'utilité en pratique clinique des connaissances en recherche acquises lors du M2 ;
- une réflexion sur l'implication personnelle et éventuellement les difficultés rencontrées durant le stage et les points qu'il conviendrait encore d'améliorer.

Le rapport doit être imprimé en 2 exemplaires et remis directement aux responsables du stage:

- au Psychologue praticien référent,
- au Maître de stage enseignant-chercheur (ou tuteur enseignant).

**La soutenance** prend la forme de 10 minutes de présentation de l'expérience professionnelle acquise par l'étudiant, suivies de 15 minutes d'échanges avec les responsables du stage et un enseignant-chercheur en psychologie.

A l'issue de la soutenance, un procès-verbal de soutenance ainsi qu'une attestation de validation de stage professionnel sont rédigés et signés.

L'attestation de validation de stage professionnel ainsi que **les originaux des attestations de chacun des stages professionnels réalisés** (M1 et M2) sont à présenter à l'ARS (Agence Régionale de Santé), seule habilitée à délivrer le titre de Psychologue et un numéro professionnel ADELI.

L'ensemble des pièces permettant le suivi et la validation des stages (demandes d'agrément, attestations de stages et grilles d'évaluations) sont à déposer dans le casier de **Madame Colliot Pascale** qui se situe dans le hall du laboratoire EMC en K18 ou à adresser par courrier postal :

*Pascale Colliot*

*Institut de Psychologie - Laboratoire EMC*

*5 avenue Pierre Mendès France*

*69676 BRON cédex*

Les attestations et grilles d'évaluation sont à transmettre simultanément par mail à : [pascale.colliot@univ-lyon2.fr](mailto:pascale.colliot@univ-lyon2.fr)

Toutes les questions relatives au stage professionnel, doivent être adressées directement à **Madame Colliot** ou à **Monsieur Michael**.

Toutes les questions relatives à la convention de stage ; doivent être adressées à **Madame Coste**, gestionnaire de scolarité, par mail [pascale.coste@univ-lyon2.fr](mailto:pascale.coste@univ-lyon2.fr) ou par téléphone 04.78.77.26.68 ou pendant les ouvertures du secrétariat (Bureau H 013) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30.